

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Déontologie	2-3
Zur Rose	3
Hommage au Dr Ernst Gähler	5
Candidatures	7-8
Ouvertures de cabinet	9
Changements d'adresses	9
Mutations	10
Décès	10
Petites annonces	11
Conférence de la Société Médicale de Genève	11
A vos agendas!	11-12

Retenez les dates des deux

**Assemblées générales
ordinaires**

de cette année:

les lundis 1^{er} juin et

16 novembre 2015

dès 19 h 00.



Une assurance au poids? _____

Dans un article paru dans la *Tribune de Genève* du 18 février dernier, on apprend qu'une patiente a été sommée de perdre six kilos par son assureur-maladie pour que celui-ci, Concordia, accepte de prendre entièrement en charge son médicament. La patiente, atteinte d'une maladie musculaire rare, est en fauteuil roulant. Elle avait déjà entrepris un premier régime avec perte de poids. En cas d'absence d'amaigrissement, la patiente devrait payer son traitement au prorata de la posologie utilisée, c'est-à-dire pour tout kilogramme excédant septante-huit kilos.

La maladie rare est-elle un choix? L'invalidité est-elle un choix? Etre handicapé et en fauteuil roulant est-ce un choix? Bien évidemment que non.

L'économie est-elle au-dessus de tout? Dans notre pays, le tout économique passe-t-il avant l'humain? Nous avons dénoncé il y a quelques mois l'importance que les assureurs accordent à la primauté des coûts et des chiffres, ou lorsque l'économie passe avant la notion de soins. Vaut-il mieux, en Suisse, souffrir en étant maigre? Le

poids serait-il devenu un luxe ou comment valoriser coûte que coûte un *Body Mass Index (BMI)* abaissé. Cette patiente, si elle avait mesuré quelques centimètres de plus, aurait-elle eu droit à un plein paiement par l'assureur? Et si elle avait contracté une assurance-maladie auprès d'un autre assureur, aurait-elle également été confrontée à un refus? L'injustice rôde et prend son pire visage, celui de l'exclusion, de la ségrégation en s'attaquant aux malades, aux faibles, à ceux qui par force ou par désespoir ne luttent plus.

Notre association a résilié la convention qu'elle avait avec l'assureur-maladie Assura, car celui-ci exclut, écarte et sélectionne. Pas d'obèses, pas de problèmes psychiatriques dans sa proposition d'assurance complémentaire. Nous y voilà à nouveau: la chasse aux bons risques. Et ce n'est pas tout, l'assureur s'en prend directement à nos collègues: pas de médecins avec un double titre dans son produit *Médecin de famille*. Pour avoir étudié de longues années pour parfaire leur formation, avoir acquis en plus de leur spécialité de médecine in-

**Pour être efficace
sur toute la ligne,
collaborez avec la Caisse
des Médecins en ligne.**

Ä K **ÄRZTEKASSE**
C M **CAISSE DES MÉDECINS**
CASSA DEI MEDICI

CAISSE DES MÉDECINS
Société coopérative · Agence Genève-Valais
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
www.caisse-des-medecins.ch
geneve@caisse-des-medecins.ch

terne générale, une sous-spécialité, ces médecins de premier recours sont catalogués par Assura comme étant, par une vision purement économique et sans aucun fondement prouvé, trop chers et donc par définition non économiques. Il faut dire stop. Un stop à la sélection des patients et des médecins. Aux yeux de l'assureur, il ne devrait exister qu'une sorte de patients: les bien-portants, ni trop gros, sans problèmes psychiques, à hautes franchises, avides d'assurances complémentaires et ne consultant que des médecins standardisés. Pour ce profil, les belles promesses sont nombreuses et même le remboursement du fitness est avancé. Prime à la jeunesse et à la santé éternelle.

Avoir une maladie rare, un poids qui entraîne une polysologie augmentée, être en fauteuil roulant, ça n'entre pas dans les critères du tout à l'argent. L'humain n'est qu'un coût, un chiffre, un BMI. Les efforts consentis pour perdre quelques kilos, les souffrances physiques et morales n'existent pas. Il faut entrer dans un cadre défini: votre état de santé et votre avenir dépendent de votre assureur.


Michel Matter

Déontologie

Le compéragé c'est interdit!

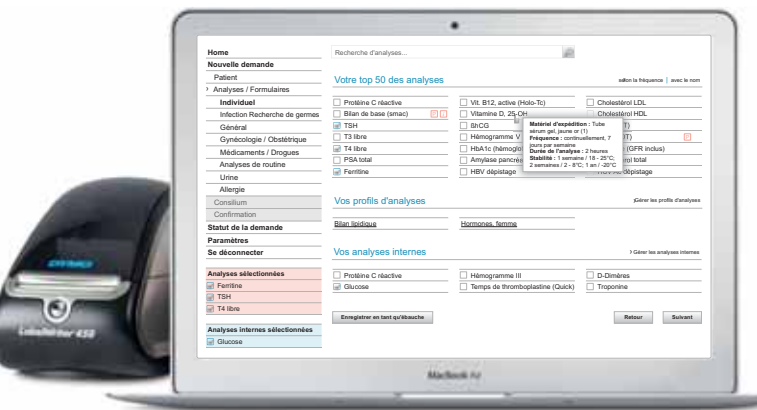
Réagissant à un cas dénoncé par un journal argovien, la FMH a récemment rappelé que la dichotomie (soit le partage illicite d'honoraires entre le médecin traitant et un de ses confrères) et le compéragé (soit une entente entre les auteurs d'une tromperie) étaient strictement interdits par la déontologie médicale.


L'article 36 du Code de déontologie de la FMH prohibe ce type de rémunérations: les médecins n'ont pas le droit de promettre ni d'accepter «de rémunération ni d'autre avantage pour se procurer des patients ou en adresser à d'autres confrères, ni pour se voir confier des actes diagnostiques ou thérapeutiques (analyses de laboratoire, etc.) ou donner de tels mandats à des tiers». De même, l'article 83 *Collusion* de la loi gene-



Prescription par voie électronique

Gagnez du temps et gagnez en sûreté





- Données de patients transférées directement et sans erreurs à partir de votre logiciel
- Informations concernant les analyses et la préanalytique visibles en un coup d'oeil
- Analyses sélectionnées plus rapidement, selon vos habitudes de prescription
- Matériel de prélèvement requis identifié sûrement avec des étiquettes
- Analyses supplémentaires rajoutées de manière simple, en fonction de l'échantillon et de sa stabilité

www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

1007400

voise sur la santé (K 1 03) précise: «Les ententes entre professionnels de la santé en vue d'obtenir un avantage financier sont interdites».

Pour la FMH et pour ses membres, adresser un patient à un spécialiste ou à un hôpital est une décision qui se prend exclusivement en fonction de critères qualitatifs et qui ne doit en aucun cas dépendre d'avantages financiers. Il est inadmissible de verser d'éventuels avantages en contrepartie de transfert de patients.

Une éventuelle violation de cette disposition par un membre de la FMH peut être examinée tant par les commissions de déontologie des sociétés de base (première instance) que par la Commission de déontologie de la FMH en seconde instance). Jusqu'ici, cette dernière n'a enregistré aucun cas de rémunération lié au transfert de patients à un confrère.

Paul-Olivier Vallotton

Le modèle développé par Zur Rose est illicite à Genève

Le Tribunal fédéral a récemment confirmé que le modèle développé par Zur Rose AG était illicite dans les cantons où la propharmacie (vente directe de médicaments au cabinet par le médecin traitant au patient) est interdite. C'est le cas à Genève selon l'article 114 de la loi sur la santé (K 1 03). En date du 4 mars 2015, le Médecin cantonal et le Pharmacien cantonal ont adressé au président Matter le courrier que voici à destination de tous les médecins de l'AMG. (réd.)

Genève, le 4 mars 2015

Concerne: Le Tribunal fédéral confirme que le modèle développé par Zur Rose AG est contraire au droit

Monsieur le Président,

Nous souhaitons délivrer le message ci-dessous aux membres de votre association.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir insérer l'information suivante dans votre journal destiné aux médecins de notre canton.

Le modèle développé par la pharmacie de vente par correspondance *Zur Rose*, liant contractuellement des médecins, est le suivant :

1. Les médecins établissent des ordonnances électroniques à l'attention de *Zur Rose*.
2. *Zur Rose* expédie les médicaments aux médecins pour remise ultérieure à leurs patients ou les envoie directement aux patients.
3. Les médecins sont rémunérés pour leurs activités (CHF 40.– par nouveau client; CHF 12.– par an pour la gestion du dossier; CHF 1.– par ligne d'ordonnance pour le contrôle des interactions).

Le Tribunal administratif zurichois, en mars 2012, a décrété qu'un tel modèle d'affaires ne pouvait pas être admis. Un médecin et *Zur Rose* ont recouru auprès du Tribunal fédéral (TF) contre cette décision.

Par arrêt (2C_477/2012), du 7 juillet 2014, le TF a rejeté le recours et confirmé les conclusions de la Cour zurichoise.

Selon le TF, ce modèle, prévoyant que *Zur Rose* transfère au médecin les activités qu'elle doit fournir lors de la remise du médicament, ne peut être appliqué que si le médecin possède, lui-même, une autorisation de commerce de détail de médicaments. Or, Genève, qui interdit la pratique de la propharmacie, ne délivre pas de telles autorisations.

De plus, concernant la rémunération, le TF conclut que tant le médecin que *Zur Rose* enfreignent l'article 33 de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques qui « interdit aux personnes qui prescrivent ou qui remettent des médicaments (...) de solliciter ou d'accepter des avantages matériels ».

La Direction générale de la santé tient donc à informer le corps médical dans son ensemble que cette pratique est illicite et peut, à ce titre, être sanctionnée.

Prof. Jacques-André Romand
Médecin cantonal

Dr Christian Robert
Pharmacien cantonal

— Les radiologues: Dr Troxler - Dr Besse Seligman - Dr Schwieger - Dr de Gautard - Dr Deac: Cardiologie FMH spécialisée en IRM cardiaque —



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

www.medimagesa.ch Adresse: 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax: +41 (0) 22 789 20 70 Mail: info@medimagesa.ch

1007306

Genève-médecins
24/24 à domicile 022-754 54 54

Consultations à domicile 24h / 24 :

- Domicile, EMS, voie publique
- Urgences, médecine générale
- En collaboration avec le réseau de soins
- Sutures, ECG, sondages urinaires
- Conseils téléphoniques

Des médecins genevois au service des professionnels de la santé, et de leurs patients.

36 av. du Cardinal-Mermillod • 1227 Carouge • tél 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91 • www.gemed.ch

1007350



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

1007128

Hommage à Ernst Gäbler



Vice-président de la FMH depuis 2008, le Dr Ernst Gäbler est subitement décédé dans la nuit du 11 au 12 mars 2015. En tant que membre du Comité central, Ernst Gäbler représentait depuis 2006 les intérêts du corps médical au niveau national, notamment dans le domaine des tarifs ambulatoires, avec des connaissances immenses et un engagement sans faille. Délégué genevois à la Chambre médicale de la FMH, le Dr Jean-Pierre Grillet lui rend ici hommage (réd.)

Dramatique ironie du sort: tu es décédé la veille de la création de la Fondation de TARMED Suisse SA, «ton» bébé, aboutissement d'un travail gigantesque que tu avais mené depuis des années. Tu as dû en passer des nuits et des fins de semaine pour y arriver! Le TARMED était entré dans une phase de blocage – à laquelle on pouvait s'attendre depuis le début! – et il t'a fallu des années pour trouver la solution, pour enfin arriver à la conception d'une structure qui permettra, espérons-le, de faire évoluer notre tarif médical, même en l'absence de SantéSuisse.

Nous nous connaissions depuis des années dans les commissions tarifaires et nous avons créé des relations d'amitié. Petit homme (comme le veut la tradition d'Appenzell) au regard vif, tu réfléchissais toujours à douze choses en même temps, mais tu savais rester attentif et ouvert à toute remarque ou proposition qui pourrait faire avancer les choses. Tu étais disponible et tu donnais toujours des réponses argumentées qui te permettaient de défendre ta position. Tout était réfléchi et méthodiquement organisé. Médecin généraliste de campagne, tu savais pourtant comprendre les enjeux et les problèmes des spécialistes des grandes villes. Tu t'es ainsi souvent trouvé en situation inconfortable entre tes collègues généra-

listes et les spécialistes et tu as fait preuve de performances et de qualités diplomatiques exceptionnelles pour parvenir à concilier ce qui paraissait souvent inconciliable au départ. Courageux, nous t'avons tous vu dans des séances tenir tête avec élégance et fermeté à des personnalités du monde politique. Tes positions réfléchies et élaborées dans le respect des lois et des interlocuteurs te donnaient la force de tes convictions et une incontestable prestance.

Travailleur infatigable, tu as su motiver tes troupes, créer une équipe performante, pour tenter de résoudre la quadrature du cercle qu'est la révision du TARMED. Parfaitement logique, plein de bon sens, tu as dû lutter contre des autorités et des assureurs qui t'ont opposé une résistance systématique, dépourvue de tout respect fondamental et qui a finalement eu raison de ton existence. Mais tu ne t'es jamais découragé, à chaque fois tu as repris tes arguments, bien étayés, et remis l'ouvrage sur le métier avec conviction et persévérance. Tu avais également mis sur pied un système de communication et d'information qui nous permettait de suivre régulièrement les avancées ou les blocages des négociations. Nous avons pu suivre ainsi les discussions sur le tarif *Point-of-Care* du laboratoire et nous te devons l'amélioration récente de la rémunération du laboratoire du cabinet médical. Tu as ainsi enregistré quelques victoires, trop peu nombreuses au vu de ton travail et de l'énergie que tu as déployée. Tu me faisais ainsi penser à cette citation attribuée à Einstein: «Je n'ai pas échoué, j'ai trouvé dix mille méthodes qui ne fonctionnent pas.». Cette fois, avec la société TARMED, tu as réussi, mais tu n'étais plus là pour la signature finale...

Les médecins suisses, aussi bien généralistes que spécialistes, n'ont pas encore pris la mesure de l'envergure de la personnalité qu'ils ont perdue, de cet allié de taille, de ce défenseur infatigable des médecins et bien sûr des patients que tu as été. La poursuite de TARVISION sera, sans toi, un défi que nous aurons les plus grandes difficultés à relever. A moins que de là-haut...

MERCI, Ernst, pour tout ce que tu as fait pour les médecins suisses et pour les patients!

Jean-Pierre Grillet

8:30 - 16:30

6 crédits
SSMI/SSMG

Journée médicale #2

LA TOUR - HUG
REVUE MÉDICALE SUISSE

12:15

Faut-il avoir peur de Dr Google ?

23 avril 2015

Théâtre Pitoëff - Rue de Carouge 52 - 1205 Genève



La Tour
RÉSEAU
DE SOINS



CŒUR DE LA TOUR
FONDATION POUR LA RECHERCHE
CARDIOVASCULAIRE



HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève



REVUE
médicale
SUISSE

Inscriptions

Michael Balavoine
michael.balavoine@medhyg.ch
Revue Médicale Suisse
46 ch. de la Mousse/1225 Chêne-Bourg
Tél. : +41 022 702 93 36
Fax : +41 022 702 93 55
www.journee-medicale.ch

1007413



synlab
Suisse



Votre laboratoire de proximité

Vos avantages :

- Une large palette de prestations dans des laboratoires locaux et des centres de compétences interrégionaux
- Une prise en charge personnelle et individuelle
- Une technologie de pointe pour les analyses et la transmission des résultats
- Une connexion internationale avec le réseau synlab

www.synlab.ch

1007342

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Anne-Laure CHAMBRE
Centre médical de Chêne-Bourg
Rue de Genève 20, 1225 Chêne-Bourg
Née en 1982, nationalité française
Diplôme de médecin en 2010 (France), reconnu en 2011
Titre postgrade de médecin praticien, 2011 (France), reconnu en 2011

Après avoir suivi ses études à la Faculté de Grenoble et obtenu son diplôme de spécialiste en médecine générale en 2011, elle a effectué des remplacements en cabinet libéral. Depuis fin 2011, elle travaille au Centre médical de Chêne-Bourg.

Dr Frouzan FARAHBOD
Route du Grand-Lancy 59, 1212 Grand-Lancy
Née en 1962, nationalité iranienne
Diplôme de médecin en 2000 (Allemagne), reconnu en 2012
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2014

Après avoir suivi ses études de médecin et obtenu son diplôme en Allemagne en 2000, elle débute une formation aux HUG en 2003. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, elle est installée au Grand-Lancy depuis novembre 2014.

Dr Vanessa MABY-MOTTET
Centre médical des Charmilles
Rue de Lyon 91, 1203 Genève
Née en 1980, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2006
Titre postgrade en médecine interne générale, 2013

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin en 2006, elle a effectué sa formation postgraduée en médecine interne entre l'Hôpital de gériatrie, l'Hôpital de la Tour puis au sein du Service de médecine interne générale aux HUG. Elle obtient son titre de spécialiste en 2013. Après avoir été cheffe de clinique, elle s'installe en novembre 2014 en cabinet aux Charmilles.

Dr Axel MACHADO
Rue Dancet 37, 1205 Genève
Né en 1982, nationalités suisse et portugaise
Diplôme de médecin en 2008
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2008, il s'est investi dans les soins psychiatriques et dans le milieu des dépendances sans substances aux HUG où il a suivi une formation d'orientation cognitivo-comportementale. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, il s'installera en Ville de Genève en 2015.

Dr Giada MINEN BAH
Rue Tronchin 4, 1202 Genève
Née en 1973, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1999
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2010

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1999, elle a pratiqué une année en médecine interne, puis une année en médecine légale auprès des HUG et accompli sa thèse de doctorat. En 2002, elle a débuté sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie d'adultes aux HUG et obtenu son titre de spécialiste en 2010. En mars 2015, elle ouvre son cabinet privé.

Dr Céline SECRETAN-WAEFLER
HUG – Consultation Santé Jeunes
Bd de la Cluse 87, 1205 Genève
Née en 1976, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2003
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2003, elle a effectué sa formation postgraduée aux HUG et obtenu son titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents en 2014. Actuellement, elle travaille comme cheffe de clinique à l'Unité Santé Jeunes des HUG.

Dr Bruno SCHMITT
c/o Cabinet du Dr Andrei CICOTTI
Chemin du Vieux-Vésénaz 41, 1222 Vésénaz
Né en 1961, nationalité française
Diplôme de médecin en 1993 (France), reconnu en 2012
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 1994 (France), reconnu en 2012

Après avoir suivi des études à Nancy, puis à Lyon et obtenu son diplôme de médecin en 1993 et de psychiatre en 1994, il s'est installé à la Clinique des vallées en Haute Savoie dont il a été le président du conseil de surveillance pendant 10 ans. Après une expérience comme chef de service à l'hôpital psychiatrique de Chambéry pendant trois ans, il souhaite s'installer avec le docteur Andrei Cicotti à Vésénaz au sein de son cabinet de psychiatrie et de psychothérapie.

Dr Annik SIEGRIST
Rue de la Servette 55, 1202 Genève
Née en 1967, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1994
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2014

Elle a poursuivi ses études et l'essentiel de sa formation de psychiatrie à Genève, hormis deux ans passés à Neuchâtel. Formée à la thérapie cognitivo-comportementale, elle a travaillé en toxicodépendance, en psychogériatrie, en consultation de secteur et avec de jeunes adultes, avant son installation prévue en mars 2015.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Ragnetta STEPANIAN
Rue Pedro-Meylan 1, 1208 Genève
Née en 1959, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1987
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2002

A la suite de l'obtention du diplôme fédéral de médecine en 1987, elle a fait sa formation de psychiatrie à Genève, puis elle a officié en qualité de chef de clinique durant huit ans. Elle s'est installée en cabinet privé en 1999. Ayant de larges connaissances en médecine interne, elle s'est spécialisée dans les intrications somatiques et psychiatriques.

Dr Christopher VAN ISSUM
Chemin de Taverney 3, 1218 Le Grand-Saconnex
Né en 1979, nationalités suisse et britannique
Diplôme de médecin en 2005
Titres postgrades en ophtalmologie, 2013, et en ophtalmochirurgie, 2015

Après son diplôme en médecine en 2005 (Université de Genève), il s'est formé en ophtalmologie médicale aux HUG où il a travaillé comme chef de clinique. Il a ensuite continué sa formation à l'étranger notamment à Bristol (UK) et Auckland (NZ) afin de devenir ophtalmo-chirurgien avec une expertise dans la chirurgie des paupières, voies lacrymales et orbite. Il est installé au Grand-

Saconnex depuis novembre 2014 et travaille comme consultant 1 jour par semaine aux HUG.

Dr Milena VEIZOVIC POLIC
Institut médico-chirurgical de Champel
Chemin Malombré 5, 1206 Genève
Née en 1971, nationalité serbe
Diplôme de médecin en 2014
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2014

Après avoir suivi ses études à Belgrade (Serbie) et obtenu son diplôme de médecin en 1997, elle a travaillé au CHU de Belgrade, puis elle a suivi sa formation au Service psychiatrique du Jura bernois et au Centre neuchâtelois de psychiatrie et obtenu son titre de psychiatre et psychothérapeute. Elle est installée en Ville de Genève depuis janvier 2015.

**Vos patients le consultent:
Pensez à consulter le site
[www.planetesante.ch!](http://www.planetesante.ch)**

proximos
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir [la newsletter!](#)

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

100683



GEFARCO
Société fiduciaire

**Fiduciaire reconnue sur la place genevoise depuis plus de 25 ans,
Gefarco est affiliée à FMH Fiduciaire Services.**

Gefarco est spécialisée dans l'accomplissement de mandats comptables et fiscaux, comme dans le conseil aux indépendants.

Forte de son expérience, elle vous offre des services variés tels que :

- Plans d'affaires, plans financiers et tous services de type fiduciaire
- Tenue de comptabilité, bouclage de comptes et préparation des bilans et comptes de résultats
- Etablissement de déclarations fiscales

Faites confiance à nos spécialistes!

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge / Tél 058 822 07 40 – Fax 058 822 07 41 / fiduciaire@gefarco.ch – www.gefarco.ch

1007127

Ouvertures de cabinets

Dr Malek AMMAR

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie
Rue de Vermont 9A
1202 Genève
Tél. 076 693 52 58
Fax 022 733 19 38

Dr Olivier JULEN

Spécialiste en gynécologie et obstétrique
Boulevard Georges-Favon 16
1204 Genève
Tél. 022 320 12 85
Fax 022 320 63 96

Dr Marco C. G. MERLO

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie
Boulevard des Philosophes 3
1203 Genève
Tél. 022 808 00 43 (dès le 01.05.2015)
Fax 022 320 91 70

Dr Tomoe STAMPFLI ANDRES

Spécialiste en cardiologie et en médecine interne générale
Hôpital de la Tour
Avenue J.-D.-Maillard 3
1217 Meyrin
Tél. 022 719 62 60
Fax 022 719 64 70

Changements d'adresses

Le Dr Cemile ATAMAN

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de la Synagogue 41, mais à la rue de Chantepoulet 23, 1201 Genève.

Tél. (nouveau) 022 900 09 79

Fax (nouveau) 022 900 09 79

Le Dr Gisèle LACOTE

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de la Prairie 19, mais à l'avenue J.-D.-Maillard 11, 1217 Meyrin.

Tél. (inchangé) 022 345 27 41

Fax (inchangé) 022 345 27 41

Dès le 1^{er} mai 2015:

Le Dr Xavier GUY

Médecin praticien, n'exerce plus au Centre médical rue de Lausanne, mais à la place Cornavin 16, 1201 Genève

Tél. (nouveau) 022 304 60 80

Le Dr Vana MENA

Médecin praticien, n'exerce plus au Centre médical rue de Lausanne, mais à la place Cornavin 16, 1201 Genève

Tél. (nouveau) 022 304 60 80

**Vos patients
& les violences domestiques**

L'outil en ligne
des professionnel·le·s
de la santé

www.ge.ch/stopviolence




1007289
E.G.E.

Proxilis
analyses médicales

Votre laboratoire de
proximité à Genève

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

022 341 33 14 info@proxilis.ch www.proxilis.ch

1006864

**CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA**

**Pour votre santé,
prenez de l'altitude**

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

1005495

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Maud CAMP-WACHSMUTH, Letizia CONTI, Özgür GÜRER, Julien LAMBIEL, Caroline MANGE-TIMIS, Christine Anne ROSSIER, Veronica TARDIEU-MASPOLI, dès le 26 mars 2015.

Réintégration d'un ancien membre (le Dr Jean-Luc BENDECK avait démissionné en septembre 2014, car il avait un projet dans un autre canton. Celui-ci ne s'étant pas réalisé, il revient au Groupe médical du Grand-Lancy):

Dr Jean-Luc BENDECK
Groupe médical du Grand-Lancy
Avenue des Communes-Réunies 16, 1212 Grand-Lancy
Né en 1953, nationalité française
Diplôme de médecin en 1985 (France), reconnu en 2012
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie en 1985 (France), reconnu en 2012

Membres actifs à titre associé (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1):

Dr Philippe REY-BELLET : membre ordinaire de l'AMG depuis avril 2007, il exerce désormais son activité principale hors canton (il est membre ordinaire de la Société médicale du Valais).

Dr Bruno ROUALDES : membre ordinaire de l'AMG depuis octobre 2013, il exerce désormais son activité principale hors canton (il est membre ordinaire de la Société vaudoise de médecine depuis juillet 2013).

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteur Eva SENDERSKY, dès le 1^{er} juillet 2015.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteur Dominique URBAN, dès le 1^{er} juillet 2015.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Laurent Roger KOLO, Guy MARTIN, Michelle LALIVE d'EPINAY, Louis LOUTAN, Maria Begona PENALOSA, Françoise POSTERNAK, Guilda RAHMIM, Jean-Etienne RYSER, dès le 1^{er} juillet 2015.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Professeur Jean FASEL, au 30 juin 2015.

Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Wilfried BOUVAIS, médecin-conseil de *Golden Care SA*.

Dr Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin-conseil de *The Nuance Group AG*.

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Nicole BOVET-DUBOIS, survenu le 28 février 2015, du Dr Michel ROBERT, survenu le 11 mars 2015, et du Dr Danielle MULLER-ROULET, survenu le 13 mars 2015.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Remise de cabinet automne 2015

Cabinet de médecine interne générale aux Eaux-Vives à remettre fin 2015. Arcade sur rez-de-chaussée, rue tranquille, loyer raisonnable, 2 salles de consultation, conviendrait pour un duo. Dossiers informatisés. Patientèle fidélisée sur 32 ans. Intégration avec 3 cabinets du quartier pour remplacements. Possibilité de coaching pour passage de témoin.

Contact par courriel: cableckie@bluewin.ch

Cabinet médical à louer

Proximité Cornavin, cabinet médical de 3 pièces à louer meublé et équipé – pour médecin ou profession paramédicale. Loyer 1300 CHF + charges modérées.

Contact par téléphone: 079 429 72 62 (le soir)

Conférence de la Société Médicale de Genève

Mardi 5 mai 2015, 19 h 15

Du respect au choix éclairé
par Maître Anne-Laure Jotti-Arnold

Du paternalisme au partenariat, de l'information à l'échange, de la relation à la confiance et du respect au choix éclairé. La relation thérapeutique est-elle en continuelle mutation? Le langage a-t-il évolué? Tant de questions peut-être sans réponses, mais au cœur du débat.

Maître Anne-Laure Jotti-Arnold est avocate, consultante et formatrice en droit médical, intervenante en formation pour adultes, HEC exécutive, Genève.

Lieu: HUG, Salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève
Inscriptions auprès du Dr Thanh Dang: thanh.dang@grangettes.ch,
Renseignements: <http://www.smge.ch>

A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch rubrique «On nous prie d'annoncer».

Jeudi 16 avril, lundi 4 mai, lundi 18 mai, lundi 1^{er} juin et lundi 15 juin 2015

Intervalle - Séminaires de psychanalyse

Présentation des séminaires: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/mam-flyers-220315.pdf>

Lieu: Arcade 84, rue Schaub 2, 1202 Genève

Mardi 21 avril 2015, de 17 h 30 à 18 h 30

**Les colloques du mardi de chirurgie viscérale
Transplantation d'ilots: mise au point**

Programme annuel: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/colloques-du-mardi-2015.pdf>

Lieu: HUG, salle Opéra, étage 0, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Mardi 21 avril 2015, de 9 h 15 à 17 h 15

Adolescences et consommations : regards croisés

Information et programme: http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/flyer_journee_ados.pdf

Inscription: <http://www.grea.ch/evenements/journee-adolescences-2015-01-28>

Lieu: Hôtel Alpha-Palmiers, rue du Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne

A vos agendas! (suite)**Jeudi 23 avril, de 13 h 30 à 18 h 00****La prise en charge de la travailleuse enceinte dans le cadre de l'OProMa**
(Ordonnance sur la protection de la maternité)

Présentation, programme et bulletin d'inscription:

http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Formation_OProMA.pdf

Lieu: IST, route de la Corniche 2, 1066 Epalinges

Jeudi 23 avril 2015, de 14 h 00 à 17 h 15**Mini-Symposium****La maladie de Dupuytren à l'ère du changement: chirurgie ou collagénase?**Programme: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Symposium-dupuytren-CHUV-23-avril.pdf>

Lieu: CHUV, Hôpital orthopédique, auditoire Placide-Nicod, avenue Pierre-Dekker 4, 1005 Lausanne

Mercredi 29 avril 2015, de 8 h 15 à 11 h 15**L'informatique au cabinet: et le patient dans tout cela?**
Colloque de médecine de premier recours reconnu
pour la formation continuePrésentation et programme: http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Programme_colloque_MPR.pdf

Bulletin d'inscription:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Bulletin-d-inscription.pdf>

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Jeudi 30 avril 2015, de 8 h 30 à 12 h 15**Les Jeudis de la Vaudoise 2014-2015****Apport de la recherche en médecine générale dans la pratique clinique**

Accès au programme complet et bulletin d'inscription:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/PROGRAMME-JVD-2014-2015.pdf>

Lieu: CHUV, auditoire César-Roux, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Jeudi 7 mai 2015, de 12 h 30 à 13 h 30**Soins palliatifs: présentation de situations cliniques**

Séance de formation organisée par le GGSP (Groupe Genevois des Praticiens en Soins Palliatifs) et créditée d'une unité de formation (SSMI, SSMG, Physioswiss)

Lieu: salle de réunion de l'AMG, rue Goetz-Monin 15, 1205 Genève

Lundi 11 mai 2015, de 19 h 00 à 20 h 30**Nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant**

Exposé de Thierry Wuarin pour orienter les médecins de l'AMG sur divers sujets du nouveau droit de la protection.

Lieu: HUG, auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

La lettre de l'AMGJournal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

**Responsable de la
publication**

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch**Conception-réalisation**

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch**Impression**

Molésion Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax : 022 781 35 71

www.amge.chLes articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.**Prochaine parution :
4 mai 2015****Délai rédactionnel :
20 avril 2015**